

**CONSULAT GÉNÉRAL DE FRANCE  
A DAKAR**

**DOSSIER DE BOURSES SCOLAIRES ANNEE 2020/2021**

**Date limite de dépôt des dossiers pour présentation au 2<sup>ème</sup> Conseil Consulaire des Bourses Scolaires  
18 septembre 2020**

*SUR INSTRUCTIONS DE L'AGENCE POUR L'ENSEIGNEMENT FRANÇAIS A L'ÉTRANGER*

**INFORMATIONS A LIRE AVEC LA PLUS GRANDE ATTENTION**

**\*A titre exceptionnel, pour cette 2<sup>ème</sup> campagne 2020/2021, le service des bourses ne recevra pas les demandeurs \***

- **Dans le contexte de crise sanitaire, les dossiers devront obligatoirement être déposés, complets, sous enveloppe scellée, directement à l'accueil du Consulat Général de France à Dakar du lundi au jeudi de 14h30 à 16h30 ; ou à l'accueil de l'Agence Consulaire de la ville concernée (Saly, Saint-Louis, Thiès ou Ziguinchor)**
- Tous les justificatifs devront être présentés en photocopies (**hormis le formulaire de demande qui sera présenté en original, dûment renseigné et signé, et le courrier de demande**)
- Selon les instructions AEFE, tout dossier présenté INCOMPLET entraîne un rejet automatique de la demande et tout dossier déposé HORS DELAI sera jugé irrecevable
- Le Conseil Consulaire des Bourses se réserve le droit de vérifier l'exactitude des déclarations, de faire diligenter des visites à domicile et de vérifier l'authenticité des documents présentés auprès des administrations compétentes (services fiscaux, état civil notamment).

**LISTE DES PIECES A FOURNIR**

- 1 - Un formulaire par famille (dûment renseigné et signé par le demandeur)**
- 2 - Un courrier de demande de bourses adressé au Consul général de France à Dakar**
- 3 - Le livret de famille ou acte de naissance des enfants de l'ensemble de la fratrie ainsi que :**
  - **Pour les personnes divorcées** : jugement de divorce (mentionnant la garde des enfants et, le cas échéant, la pension alimentaire assumée par l'un ou l'autre des parents)
  - **Pour les personnes séparées ou célibataire** : jugement de garde des enfants
  - **Pour les personnes veuves** : copie de l'acte de décès (si le livret de famille ne comporte pas l'inscription du décès), les justificatifs de la pension de veuf et d'orphelin
  - **Pour les personnes déclarant vivre seules**: attestation sur l'honneur de non-concubinage
  - **Pour les enfants handicapés à charge** : carte d'invalidité (AEH) ou attestation du poste que l'enfant est éligible à l'Allocation Enfant Handicapé
  - **Pour les enfants dont la garde est confiée à d'autres personnes que les parents** : copie du jugement confiant la garde ou la tutelle
- 4 - Les certificats d'inscription au registre des français établis hors de France du parent et des enfants demandeurs de bourses en cours de validité**
- 5 - Certificat de scolarité de 2019/2020 de chaque enfant à charge**
- 6 - Passeport de tous les membres de la famille, y compris pour les non-résidents au Sénégal (photocopier les pages tamponnées des voyages de 2017 à 2019)  
\*\*\*ATTENTION : les détenteurs de plusieurs passeports doivent présenter chacun d'entre eux**
- 7 - Justificatif de domicile (à l'étranger et/ou au Sénégal) : 3 dernières quittances de loyer et 3 dernières factures d'électricité (SENELEC ou WOYOFAL)**
- 8 - Justificatifs de ressources 2019 : fournir les pièces justificatives des ressources globales des deux parents ou du nouveau foyer constitué par le parent demandeur pour l'année 2019**

**a) Pour les salariés :**

- **12 bulletins de salaire de 2019 et une attestation de l'employeur visée** faisant apparaître le revenu brut et net annuel, les cotisations sociales obligatoires et les impôts payés par l'employé
- **Attestation de l'employeur** récapitulant les **primes et autres avantages** perçus sur **l'année 2019**
- **Statuts de la société** si lien familial avec employeur

b) **Pour les retraités ou pensionnés** : relevé annuel 2019 des retraites, complémentaires ou pensions reçues

c) **Pour les commerçants, les professions libérales et les gérants salariés** :

- **Attestation visée justifiant du revenu mensuel retiré de l'activité libérale (ou informelle) en 2019**
- **Quitus fiscal** sur les bénéficiaires ou déclaration des résultats de la société
- **Statuts de la société**
- **Compte d'exploitation (CGU) ou bilan comptable établi et visé par un comptable agréé (+ annexe 11)**
- **Quitus fiscal sur les revenus tirés à titre personnel** de l'activité exercée (état récapitulatif n°1024).

d) **Pour les étudiants et les parents bénéficiant d'une bourse d'étude ou de recherche** :

- **Justificatifs des revenus** (et justificatif du montant de la bourse reçue, le cas échéant)

e) **Pour les personnes sans emploi** :

- **Attestation sur l'honneur** et, pour les personnes licenciées, une attestation de licenciement comportant les montants des indemnités perçues ou à percevoir, ainsi que l'avis d'imposition ou de non-imposition (si chômage en France : récapitulatif de Pôle emploi ou RSA).

f) **Aide familiale** : attestation sur l'honneur du montant annuel versé (ce document doit être rédigé par la personne versant l'aide), ainsi que les justificatifs afférents (relevés bancaires ou de transfert).

- \*\*\***En cas de mise à disposition** d'un logement, d'un véhicule ou tout autre avantage alloué par **un proche** : fournir les attestations adéquates (valeur locative, copie de la carte grise du véhicule mis à disposition, eau, gaz, électricité, personnel de service, billets d'avions, etc.).

g) **Avantages en nature (par l'employeur): En cas de mise à disposition** d'un logement, d'un véhicule ou tout autre avantage alloué par l'employeur : fournir les attestations adéquates (valeur locative, copie de la carte grise du véhicule mis à disposition, eau, gaz, électricité, personnel de service, billets d'avions, etc.).

- 9 - Attestation de l'employeur** justifiant **de sa participation ou non** aux dépenses de scolarisation.
- 10 - Justificatifs du patrimoine immobilier** :
  - **Acte notarié précisant le prix d'achat** du (ou des) bien(s) au Sénégal, en France (ou tout autre pays) ; avis de taxe foncière et avis d'imposition 2018 sur les revenus immobiliers perçus.
  - **Le cas échéant, justificatif des revenus locatifs annuels** (sinon taxe sur logement vacant).
  - **Tableau d'amortissement pour le prêt immobilier suite à l'achat du bien.**
- 11 - Justificatifs des revenus mobiliers** :
  - Avis d'imposition sur les revenus mobiliers perçus, relevé bancaire annuel présentant la situation de leur portefeuille ou relevés de comptes bancaires.
- 12 - Carte grise** du ou des véhicules (auto, moto, scooter) possédés (personnels et/ou de fonction).
- 13 - Charges sociales obligatoires** :
  - Justificatifs des cotisations d'assurance-maladie ou de retraite versées (fiches de paie, attestation de l'employeur ou attestation du paiement des cotisations par l'organisme prestataire lorsqu'elles ne sont pas prélevées sur le salaire -CFE-)
- 14 - Pension alimentaire due** : justificatifs des versements ou de non versement (preuves juridiques de non versement de la pension ou des démarches engagées)
- 15 - Caisse des Français de l'Etranger (CFE)** : le dernier appel trimestriel de cotisations de 2019.
- 16 - Attestation de radiation de la Caisse d'Allocations Familiales** du dernier lieu de résidence **en France ou à l'étranger**
- 17 - Récapitulatif des prestations sociales perçues en 2019** en France (**CAF**) ou à l'étranger
- 18 - Ensemble des relevés des comptes bancaires courant et épargne (professionnels et/ou personnels) en France et/ou à l'étranger du foyer (compte joint et individuel du couple) du dernier trimestre 2019**
- 19 - Plan géographique détaillé d'accès au domicile** : dessin détaillé du quartier et des points de repères visuels dans le quartier permettant d'identifier le domicile ou capture écran itinéraire internet

**Des justificatifs supplémentaires pourront être éventuellement sollicités par le Conseil Consulaire ./.**